



ADJOINT ÉDUCATIF AU CHEF DE CENTRE

SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Contexte de la mission :

Avec l'objectif de favoriser l'émergence des valeurs républicaines et citoyennes et le sens de l'engagement au service de l'intérêt général, le SNU est un dispositif ambitieux d'émancipation et de responsabilisation des jeunes. Il est appelé à impliquer à terme toute une classe d'âge comprise entre 15 et 30 ans.

Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs :

- Le renforcement de la cohésion nationale, qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale,
- Le développement d'une culture de l'engagement,
- L'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le SNU se déclinera en 4 phases successives :

- Une phase initiale de préparation et d'information des familles et des jeunes volontaires,
- Un séjour de cohésion de 12 jours obligatoire (pour les jeunes nés entre le 2 juillet 2003 et le 20 avril 2006), destiné au développement d'une culture SNU et mêlant engagement individuel et collectif, appropriation d'un socle républicain et démocratique ;
- Une mission d'intérêt général, obligatoire, inscrite dans une logique d'accompagnement et d'individualisation des parcours, à partir de modalités de réalisation variées, perlées ou continues, les missions proposées permettront d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel ;
- Une phase d'engagement volontaire d'au moins 3 mois, qui pourrait être réalisée entre 16 et 30 ans, et dont la mise en œuvre s'appuiera principalement sur les dispositifs de volontariats existants (service civique notamment).

L'encadrement des séjours de cohésion compte :

- une direction composée de : un chef de centre, un adjoint encadrement, **un adjoint éducatif**,
- une équipe de soutien : avec un-e intendant-e, un-e infirmier-e et un-e référent-e sport et cohésion,
- des cadres intermédiaires : capitaine de compagnie supervisant 50 à 60 volontaires,
- des cadres de proximité : tuteurs de maisonnée de 10 à 12 volontaires.

Pour le département de la Vendée, 1 centre accueillera le séjour de cohésion du **21 juin au 02 juillet 2021**.

| Commune | Etablissement | Nombre de jeunes envisagés |
|-----------------------|---|----------------------------|
| Saint Hilaire de Riez | Centre de vacances de la ville de Saint Denis | 200 |

(Chiffres susceptibles d'être ajustés)

A – Responsabilités particulières :

L'adjoint éducatif seconde le chef de centre dans sa mission éducative et pédagogique et plus spécifiquement dans la préparation et la mise en œuvre des activités, avec une attention particulière à la participation et à la pro activité des volontaires. Son action se déploie dans trois domaines principaux :

1. La préparation du séjour de cohésion

Pour chacune des actions et activités, l'adjoint éducatif identifie et mobilise les intervenants, décline localement le cahier des charges prévu, adapte les objectifs pédagogiques et les volumes horaires et fait mettre en œuvre, en matière d'activités, le projet départemental.

Il organise, en amont du séjour, le stage de formation des tuteurs de maisonnée et la journée d'information des intervenants en lien avec le chef de centre. Pour ces deux activités il se fonde sur le cadre fourni.

2. La définition de l'emploi du temps et le suivi des activités

Il participe à l'élaboration de l'emploi du temps avec le chef du centre de séjour de cohésion, il le diffuse ensuite aux intervenants et s'assure de son application.

A l'occasion des activités et des bilans, il identifie les volontaires qui nécessiteront une prise en charge spécifique sur le plan pédagogique ou médical et, en lien avec le chef du centre. Il assure le relai avec les services compétents dans les départements de résidence de ces jeunes.

A l'issue du stage, il apporte son concours au bilan en se conformant aux modalités d'évaluation.

3. La mise en œuvre d'une pédagogie spécifique au SNU

Dans la préparation des actions, il assure la promotion d'une pédagogie active et d'éducation non formelle qui proscrit les présentations scolaires et descendantes.

Dans la mise en œuvre, il accompagne les actions dont il vérifie la réalisation dans le cadre prescrit. En amont du stage et en lien avec les ressources locales, il aura identifié avec les intervenants les activités collectives, de pleine nature, de dimension culturelle, les études de cas, les jeux de rôle etc. à mettre en œuvre.

En lien avec l'adjoint encadrement, il veille à ce que la pédagogie active sous tende la vie quotidienne et les temps encadrés par les tuteurs et par les cadres de compagnie.

B – Expérience et formation spécifique :

1. Connaissances :

- * Bases de psychologie de l'adolescent
- * Expérience dans l'encadrement des séjours
- * Méthodes de gestion d'un conflit
- * Prise en compte des jeunes en situation de handicap ou à besoins particuliers

2. Compétences organisationnelles requises :

- * Sens des relations humaines
- * Capacité au leadership et maîtrise de soi
- * Sens de l'initiative
- * Exemplarité, intégrité et rigueur dans le comportement

Il justifie d'une expérience significative dans la direction de structure d'accueil de mineurs ou comme personnel de direction de l'Education nationale ou de l'Education populaire.

Il s'engage à suivre en présence continue une formation de cinq jours.

C – Conditions particulières d'exercice

Vacations en contrat d'engagement éducatif sur la base de 100 € net par jour sur 35 jours comprenant les journées de formation, de réunions, de retour d'expérience et de séjour (obligation de présence en internat pendant le séjour de cohésion du 20 juin au 2 juillet).

Contrat de la première quinzaine d'avril au 8 juillet 2021.

Documents à adresser à : sdjes85.snu@ac-nantes.fr

**Date limite de réception des candidatures : 26 mars 2021.
Date d'entretien prévu la semaine du 29 mars au 2 avril 2021.**